FACULTÉ DE DROIT ET D'ÉCONOMIE

Saint-Denis, le 06/10/2022

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE
Séance du jeudi 6 octobre 2022

Membres présents :

Mesdames : Audrey BECQUART, Aldine VARON
Monsieur : Yves ROCHOUX, Faneva RAKOTONDRAHASO

Membres présents en visioconférence :

Mesdames : Elise RALSER, Marceline DUCROCQ-GRONDIN, Catherine FRUTEAU

Messieurs : Olivier DESAULNAY, Ezékia DEBESE

Membres représentés :

Madame Sabine GARABEDIAN par Marceline DUCROCQ-GRONDIN

Madame Ketty GRONDIN par Ezékia DEBESE

Monsieur Christophe DEPOORTERE par Olivier DESAULNAY

Monsieur Anthony CARPAYE par Ezékia DEBESE

Assistent à la séance :

Madame : Emmanuelle VITTE

Monsieur : Jean-Marc RIZZO

En visioconférence :

Monsieur : Thierry BRUGNON

M. Le Doyen ouvre la séance à 10h05.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE EN FORMATION PLENIERE DU 23/06/2022

M. Le doyen présente le PV et demande s'il y a des remarques ou des questions.

En l'absence de commentaire, le procès-verbal est soumis au vote et validé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2. POINTS DE L'EQUIPE DECANALE

M. Le doyen commence par faire un point sur la rentrée universitaire : il indique qu'il n'a pas été relevé de problèmes majeurs.

La rentrée s'est déroulée de façon normale avec seulement quelques cours en hybride ou en distanciel mais de façon très marginale.

Il informe les membres des effectifs étudiants au 3 octobre : 3430 étudiants inscrits administrativement. Cela correspond aux chiffres habituels.

Répartition des licences : 2/3 au nord et 1/3 au sud soit respectivement 2 054 au Moufia et 1020 au Tampon. 330 étudiants de master inscrits et 29 en Diplôme supérieur de Notariat.

M. Le doyen fait un point sur la nouvelle L3 AES qui vient d'ouvrir au Tampon et indique qu'ils sont 45 inscrits, donc une L3 de taille similaire à la L3 Droit qui comporte 48 inscrits. Il indique que nous aurons certainement une montée en puissance en L3 AES l'année prochaine, étant donné que cette année la confirmation de l'ouverture est arrivée très tardivement et n'a pas permis à tous les étudiants intéressés de s'y inscrire.

Un membre enseignant-chercheur précise que ces effectifs seront stabilisés une fois les étudiants de FC inscrits, ce qui n'est pas encore le cas.

Le doyen ajoute qu'il y aura également les inscriptions des doctorants.

Mme VITTE prend la parole pour informer les membres que de nouveaux personnels sont arrivés à la rentrée.

D'une part Mme Laetitia LEBIHAN et M. Frédéric CHANTREUIL, tous deux maîtres de conférences en économie, qui sont recrutés pour assurer une partie des enseignements de la L3 AES Tampon. Mme VITTE précise toutefois que la L3 AES représente 1050 HETD d'enseignement, quand ces deux recrutements permettent un service de 384 HETD. Aussi le nombre d'heures complémentaires va augmenter de façon importante encore cette année.

Mme VITTE présente également la liste des personnels Biatss entrant. Il s'agit de :

- Mme BOUC qui remplace M. EGIZIANO en qualité de technicienne PAO WEB,

- Mme LEBON, sur ressources affectées, qui s'occupera des Classes prépa talents, du CPES, mais également de la coordination pédagogique des pôles Licences et Masters Nord et Sud.

- Mme ALARCON Clara qui reprend donc ses fonctions après une courte pause.

- Mme NATIO Patricia, personnel titulaire affecté au Tampon, qui reprend son poste après 4 années d'absence, en mi-temps.

- Mme PICARD Elodie, qui complète l'équipe du Tampon, en mi-temps également.

A cela M. Le Doyen ajoute que nous avons vu partir M. Serge NALEM, agent logistique affecté de très longue date dans notre composante, qui a pris sa retraite en septembre dernier.

3. CAMPAGNE EMPLOIS 2023

Mme VITTE présente la liste des postes BIATSS vacants au sein de la Faculté.

La demande de cette année concerne un poste d'Ingénieur d'études en médiation scientifique, demande récurrente des directeurs des deux centres de recherche (CRJ/CEMOI).

Mme VITTE indique que concernant les créations de postes, la lettre de cadrage est très précise et que nous avons peu de chance de pouvoir bénéficier d'une création de poste d'IGE.

En revanche, le système de rehaussement de poste peut fonctionner. Ici il s'agirait d'utiliser le poste vacant de technicien en documentation et de demander son rehaussement en IGE en proposant un poste qui comporte à la fois la partie gestion de centre de ressources documentaires et d'appui Recherche.

Le doyen ajoute que le dialogue de gestion qui se tiendra lundi prochain sera l'occasion de présenter ce projet et argumenter sur nos demandes de postes.

Un membre soulève l'importance de garder ces deux centres de gestion au sein de la composante.

Mme VITTE confirme que ce n'est pas du tout l'objectif, au contraire. Des aménagements ont été réalisés dans les deux centres de documentation ces deux dernières années et des travaux sont encore prévus d'ici la fin 2022 au CEMOI.

Après échange, il est donc proposé de demander le rehaussement du technicien documentation en IGE Médiation scientifique (+gestion de documentations).

M. Le Doyen soumet donc cette proposition qui est votée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

M. Le Doyen fait le point sur la Campagne Emplois Enseignants-Chercheurs et les choix validés par le Conseil de Faculté en formation Restreinte qui vient de se tenir.

Ce sont 4 postes de MCF en 01 et 02 qui ont été proposés et ont obtenu un avis favorable à l'unanimité des juristes et économistes. M. Le Doyen tient à souligner cette solidarité entre économistes et juristes au sein de notre composante.

Contractuels Biatss : un membre s'interroge sur les raisons pour lesquelles certains contrats ont été renouvelés uniquement sur 4 mois et non pas sur 12 mois comme il se doit. Ce membre souligne que c'est un problème conséquent en termes d'organisation de l'année universitaire de ne pas savoir si l'agent sera renouvelé ou non.

Ce membre demande si la direction de la FDE sait pourquoi ces choix ont été opérés par le central.

Le doyen répond que nous n'avons eu aucune explication bien que nous ayons posé la question à de nombreuses reprises.

Un membre demande s'il ne serait pas judicieux de faire voter une motion pour demander à ce que les contrats soient bien de 12 mois pour permettre une organisation correcte de l'année universitaire.

Le doyen répond que dans un premier temps nous allons échanger avec la direction de l'établissement dans le cadre du dialogue de gestion.

Et dans le cas où le dialogue de gestion aboutirait à des non renouvellement de contrats d'ANT Biatss, alors nous solliciterions le conseil de faculté et plus largement les membres de la Faculté pour agir collectivement.

Mme VITTE présente les demandes de postes en ANT Biatss. Il s'agit d'une reconduction de l'existant en tenant compte de ce qui vient d'être évoqué, à savoir des demandes de contrats d'un an, en fonction de la date actuelle de fin de contrat.

Ces demandes font l'objet d'un vote et sont validées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Mme VITTE présente ensuite les demandes de postes d'enseignants non titulaires : 7 ATER (4 mi-temps et 3 temps plein), 2 PAST (dont les contrats de trois ans se termineront le 31/08/2023) et 7 postes d'enseignants contractuels (3 sur moyens ORE pérennes et 4 sur postes vacants de la FDE). Il s'agit d'une reconduction à l'identique des postes pour 2022-2023.

Un membre demande ce qu'il en sera du poste Mis à Disposition, qui fait aussi partie des moyens ORE pérennes.

Mme VITTE répond qu'il n'est pas dans les tableaux, mais qu'il est bien indiqué en bas en rouge en demande de reconduction.

Ces demandes d'enseignants contractuels/PAST/ATER sont soumises au vote et validées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4. BUDGET PREVISIONNEL 2023

Mme VITTE présente le budget fonctionnement et les droits de tirage sur besoins mutualisés.

Une discussion s'engage sur la baisse constante du budget et la mutualisation des dépenses d'informatique, de mobilier et d'investissement qui entraîne une baisse de nos possibilités d'actions, de réhabilitation et d'entretien de notre faculté.

Un membre trouve très triste de voir que nos budgets soient aussi restreints.

Le doyen ajoute qu'il est notamment dommage que nous ne puissions poursuivre la rénovation de nos espaces et notamment l'amphithéâtre D2 qui est dans un très mauvais état et pour lequel nous n'aurons pas forcément de financement.

Le budget est soumis au vote et validé à l'unanimité.

5. ORGANISATION DE LA RENTREE 2022-2023

- Modification des MCCC et règlement spécifique de la LAP prépa talents,
- Modification du règlement spécifique du DU Ambition
- Règlement spécifique CPES
- Maquettes de la licence AES parcours PPPE et L2 LAS voie B
- UEO 2022-2023

M. Le doyen présente les différents points relatifs à l'organisation de l'année pédagogique 2022-2023.

Ces points n'appelant pas de remarque particulière, ils sont soumis au vote et votés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

6. CONVENTIONS

- Convention EN3S-CGSS : M. Le Vice-Doyen Droit présente cette convention portée par Mme Hélène PONGERARD-PAYET. EN3S est un organisme qui forme aux concours de la Sécurité Sociale. L'objectif est de former nos étudiants spécifiquement à ce type de concours, dans et hors du cadre de la prépa Talents.

- Convention Tribunal Judiciaire de Saint-Pierre : M. le Vice-Doyen Droit présente la convention dont l'objectif est de proposer des stages à nos étudiants et des jurys blancs de concours notamment. Il s'agit aussi de dynamiser le campus sud dans sa partie professionnalisation en liaison avec les responsables pédagogiques de Licence Droit Tampon.

En l'absence de questions, ces conventions sont soumises au vote et validées à l'unanimité.

7. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT POUR LES ACTIVITES PEDAGOGIQUES RELEVANT DES MAQUETTES DES FORMATIONS DE LA FACULTE

Mme VITTE présente cette note qui détermine le périmètre et les modalités de prise en charge des frais de déplacement des enseignants entre les campus Nord et Sud.

Un membre demande s'il ne serait pas intéressant d'ajouter des périodes pour déposer les formulaires de demande de remboursement.

Mme VITTE indique que c'est tout à fait possible et le remercie pour cette proposition.

Les membres n'ayant pas d'autres remarques, cette note est soumise au vote et validée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Un membre rebondit sur la notion de déplacement et demande s'il est prévu d'organiser un Conseil de Faculté dans le sud, sur le campus du Tampon.

Après échanges, le Doyen retient cette proposition et un prochain Conseil de Faculté se fera au Tampon.

8. QUESTIONS DIVERSES

Un membre demande si nous réalisons au sein de la faculté un suivi et une vérification du paiement effectif de nos CEV une fois l'année universitaire achevée.

Mme VITTE répond qu'en effet, normalement, une fois le bordereau de mise en paiement finalisé et signé par le Doyen, les éléments remontent à la DRH-Enseignants, chargée de procéder aux paiements.

Un contrôle a posteriori s'opère via le Journal Des Salaires (JDS) que nous sommes sensés recevoir tous les mois.

Mme VITTE indique que, cependant, ces derniers mois nous ne le recevons que plusieurs mois après les mises en paiement.

Ce membre donne un exemple de CEV qui n'aurait pas été payé à ce jour sur ses interventions de 2021-2022. Mme VITTE lui répond qu'avec le nom de la personne nous pourrons faire le point et savoir si elle a bien été payée (ou non) et relancer si besoin.

L'ordre du jour du conseil étant épuisé, M. Le Doyen remercie l'ensemble des membres du conseil et lève la séance à 11h50.

La Secrétaire de séance,

Emmanuelle VITTE

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION
Faculté de Droit et d'Economie

Le Président de séance
Le Doyen,

Jean-Marc RIZZO